# « Les revendications syndicales en vue de l’utilisation de l’énergie atomique à des fins pacifiques », *La Lutte syndicale* (21 septembre 1955)

[fr] Le texte rend compte d’une conférence syndicale internationale sur l’usage pacifique de l’énergie atomique. Les syndicats y réaffirment leur volonté que cette force serve le bien de l’humanité et formulent une série de revendications, allant du contrôle démocratique à l’aide aux pays en développement, en passant par la sécurité des travailleurs et la création d’une agence internationale dédiée.

[de] Der Text berichtet über eine internationale Gewerkschaftskonferenz zur friedlichen Nutzung der Atomenergie. Die Gewerkschaften bekräftigen ihren Wunsch, dass diese Energie dem Wohl der Menschheit dient, und formulieren eine Reihe von Forderungen, vom demokratischen Kontrollsystem über Hilfe für Entwicklungsländer bis hin zur Sicherheit der Arbeiter und der Schaffung einer internationalen Agentur.

[it] Il testo riferisce di una conferenza sindacale internazionale sull’uso pacifico dell’energia atomica. I sindacati ribadiscono la loro volontà che tale energia sia impiegata per il bene dell’umanità e avanzano una serie di rivendicazioni, che spaziano dal controllo democratico all’aiuto ai paesi in via di sviluppo, alla sicurezza dei lavoratori e alla creazione di un’agenzia internazionale.

[en] The text reports on an international trade union conference about the peaceful use of atomic energy. The unions reaffirm their wish that this power be used for the good of humanity and present a set of demands, ranging from democratic control to support for developing countries, worker safety, and the creation of an international agency.

Les 1er et 2 août s’est tenue à Bruxelles une conférence convoquée par la Confédération internationale des syndicats libres pour s’occuper du problème de l’utilisation pacifique de l’énergie atomique. Des représentants d’organisations affiliées de nombreux pays et de plusieurs secrétariats professionnels internationaux y ont assisté. Les conclusions des débats de cette conférence, présidée par Robert Bothereau, secrétaire général de la CGT-Force ouvrière (France), ont été condensées dans une longue déclaration transmise au président de la Conférence atomique de Genève, au secrétaire général des Nations Unies, aux chefs de toutes les délégations nationales, ainsi qu’aux représentants des institutions spécialisées.

La déclaration rappelle d’abord que le congrès constitutif du mouvement syndical libre international, tenu à Londres à la fin de 1949, a exprimé sans équivoque le vœu ardent des travailleurs de tous les pays que les forces libérées par la fission nucléaire fussent exclusivement utilisées à des fins pacifiques pour le bien de l’humanité. Le quatrième congrès mondial de la CISL, tenu à Vienne au mois de mai de cette année, s’est exprimé dans le même sens. Il a invité les gouvernements à poursuivre une politique visant à l’utilisation commune, contrôlée à l’échelle mondiale, de l’énergie atomique à des fins pacifiques. La conférence syndicale a approuvé les mesures prises jusqu’ici dans cette direction par divers gouvernements et par les Nations Unies.

La déclaration de la CISL énumère une série de revendications dont les responsables de toutes les nations intéressées doivent absolument tenir compte pour atteindre les buts proposés. En voici l’essentiel :

établissement d’un contrôle démocratique avec la collaboration des syndicats libres sur la production et l’utilisation de l’énergie atomique ;

conclusion d’accords internationaux précis pour mettre fin aux expériences des armes atomiques ;

libre accès aux matières fissiles pour des buts pacifiques, assuré à toutes les nations ;

octroi d’une large aide financière et technique aux pays les moins favorisés et économiquement sous-développés pour l’édification d’une industrie de l’énergie atomique à buts pacifiques pouvant contribuer à l’élévation du niveau de vie ;

application stricte des mesures de sécurité, aussi bien dans les industries s’occupant de l’extraction des matières fissiles que dans celles destinées à la production de l’énergie atomique et des sous-produits ;

garantie accordée à toutes les personnes occupées dans ces industries d’un niveau de vie élevé, avec le concours des syndicats libres et par le moyen de conventions collectives ;

sauvegarde absolue des droits et des intérêts des travailleurs affectés par le déplacement de main-d’œuvre dû au développement de l’industrie atomique ;

équitable représentation des syndicats libres dans tous les organes internationaux, régionaux et nationaux traitant de l’énergie atomique.

La déclaration de la CISL demande au surplus la création immédiate d’une agence internationale pour l’énergie atomique et conclut par ces mots : « Les syndicats libres contribueront à poursuivre tous ces buts dans leur sphère d’influence. Ils sont fermement convaincus qu’une politique de développement, d’organisation et d’utilisation de l’énergie atomique à des fins pacifiques, conçue dans l’esprit de cette déclaration, marquera un pas important vers cet objectif qui nous tient à cœur : libérer l’humanité de la faim, du besoin et de la maladie. »